

Sous les lignes, prudence :  
restons à distance.



[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)



Juillet 2014

## L'été la prudence ne part pas en vacances « Sous les lignes, prudence : restons à distance »

***ERDF et RTE renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct avec une ligne, un arc électrique peut se former et il y a alors danger car risque de brûlure et d'électrocution. Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne.***

En période estivale, de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs exercées en plein air peuvent être sources de danger.

### Les pêcheurs

Attention aux cannes à pêche, elles sont longues et souvent conductrices (fibre de carbone). ERDF et RTE rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne devront tenir leur canne à pêche à l'horizontale pour ne courir aucun danger.

### Les sports et loisirs de plein air

Les adeptes de sports et de loisirs de plein air (cerf-volant, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, ULM, deltaplane, montgolfière, parapente, planeur...) doivent prendre garde à ne pas s'approcher d'une ligne. Attention aux courants qui vous portent et aux vents qui vous emportent !

### Les agriculteurs

Ils sont les premiers concernés dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants (irrigation avec tuyaux d'arrosage, bras d'ensileuse, moissonneuse, monte-paille ...), de traitement aérien des cultures, de déchargement avec des bennes de grand gabarit, de stockage, d'élagage, d'abattage, etc....

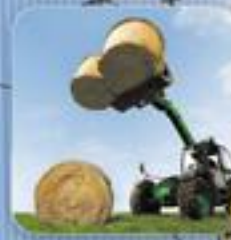
### Les professionnels du BTP et les loueurs de matériel

De nombreux chantiers ont lieu à proximité des lignes et des câbles électriques. Les professionnels du bâtiment et des travaux publics, qui utilisent des engins de grande envergure, manipulent des outils de grande longueur (échelles, échafaudages...) et travaillent en hauteur, doivent éviter de s'approcher des lignes électriques. Il est indispensable que chaque entreprise rédige une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant le début du chantier.

Sous les lignes, prudence :  
restons à distance.



[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)



#### Les conseils de sécurité dans tous les cas :

- Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche
  - Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
  - Ne pas manoeuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur
  - Ne jamais s'introduire dans un poste de transformation électrique

#### Et pour les postes de transformation électrique ?

ERDF et RTE rappellent que les personnes qui s'introduisent sans autorisation dans des postes de transformation électriques, lieux volontairement clos, mettent leur vie en danger. Ils encourent de graves risques d'électrocution.

#### Et pour l'élagage de la végétation aux abords des lignes électriques ?

Rappelons que l'élagage aux abords des lignes électriques est nécessaire pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour plus d'informations, ERDF et RTE vous invitent à consulter le site internet dédié :

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est une entreprise de service. Notre mission fondamentale est d'assurer à tous nos clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 46 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de 4 702 millions d'euros en 2013 et emploie 8500 salariés.

Pour en savoir plus : [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

ERDF – Electricité Réseau Distribution France -, créée le 1er janvier 2008, est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain. L'entreprise, qui emploie 36000 salariés, assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1 274 600 km de lignes électriques au service de 35 millions de clients. Elle réalise à ce titre de nombreuses interventions sur ce réseau telles que les raccordements, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs.

Pour en savoir plus : [www.erdf.fr](http://www.erdf.fr)

#### Contact Presse RTE:

Caroline BRIGANT

02 40 67 45 70

[Caroline.brigant@rte-france.com](mailto:Caroline.brigant@rte-france.com)

#### Votre Contact Presse ERDF en Ile et Vilaine :

Isabelle Hemache

02 99 03 51 27

[isabelle.hemache@erdf.fr](mailto:isabelle.hemache@erdf.fr)